



CONCOURS « DÉCOUVREZ LE CANADA »

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Le concours Découvrez le Canada (le « **Concours** ») vous est présenté par Air Canada (le « **Commanditaire du concours** »). Le Concours commence le 29 juin 2021 à 9 h (HE) et se termine le 11 juillet 2021 à 23 h 59 (HE) (ci-après appelé la « **Période du concours** »).

1. Admissibilité

Le Concours s'adresse à tout résident du Canada qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence avant la Période du concours (un « **Participant admissible** »).

Ne sont pas admissibles au Concours : les employés, représentants ou mandataires d'Air Canada, ses filiales et entités affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et mandataires et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés.

2. Comment participer au Concours

Aucun achat n'est requis.

Méthode 1 : Participation sur Twitter^{MD}

Pour participer au Concours, les Participants admissibles doivent publier un microbillet sur Twitter pendant la Période du concours pour indiquer quelle destination canadienne figure sur leur liste de voyage et identifier la personne qu'ils emmèneraient avec eux. Les publications doivent inclure le mot-clic #ACDécouvrezLeCanada dans le texte.

Méthode 2 : Participation sur Instagram^{MD}

Pour participer au Concours, les Participants admissibles doivent publier un message public sur Instagram pendant la Période du concours pour indiquer quelle destination canadienne figure sur leur liste de voyage et identifier la personne qu'ils emmèneraient avec eux. Les publications doivent inclure le mot-clic #ACDécouvrezLeCanada dans le texte.

Méthode 3 : Participation par la poste

Les Participants admissibles peuvent également participer en envoyant par la poste un texte de 50 mots sur la destination canadienne qui figure sur leur liste de voyage et indiquer la personne qu'ils emmèneraient avec eux, en prenant soin d'indiquer leurs nom, adresse et numéro de téléphone, à l'adresse suivante :

Concours Découvrez le Canada
Communications marketing – YUL 1240 ZIP
Air Canada
7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest
Saint-Laurent (Québec) H4S 1Z3

Une seule participation par enveloppe est autorisée, le maximum étant d'une participation par la poste par Participant admissible. Les textes manuscrits doivent être reçus au plus tard le 12 juillet 2021. Le Commanditaire du concours n'est pas responsable des participations par la poste perdues, volées, reçues en retard, illisibles, endommagées, mal adressées ou détruites.

Chaque méthode de participation est appelée une « **Participation admissible** ».

Limite d'une (1) Participation admissible par Participant admissible pour toute la période du Concours.

Aucun achat n'est requis. La création d'un compte Twitter ou Instagram est gratuite. Bien qu'un accès en ligne soit requis pour participer au concours via les première et deuxième méthodes de participation, beaucoup de bibliothèques publiques, cafés Internet, magasins et autres endroits offrent gratuitement l'accès à Internet (sous réserve des restrictions liées à la COVID-19).

Ce Concours n'est d'aucune façon commandité, appuyé ou administré par Twitter ou Instagram (chacune une « **Plateforme sociale** »). Chaque participant au Concours s'engage par les présentes à dégager entièrement de toute responsabilité chacune des Plateformes sociales. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire du concours et non à la Plateforme sociale. Vous pouvez uniquement utiliser votre ou vos comptes personnels publics de Plateforme sociale (non protégés) pour participer au Concours. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements au Commanditaire du concours et non à la Plateforme sociale.

Pour être admissibles, tout le contenu et tous les documents associés à votre participation (peu importe le mode de participation) (collectivement, le « **Matériel** ») doivent : i) être soumis et reçus conformément au présent règlement du Concours pendant la Période du concours applicable; ii) inclure tous les éléments requis susmentionnés; iii) respecter le présent règlement du concours, notamment les conditions générales énumérées ci-dessous; et iv) respecter les conditions, règles, politiques et lignes directrices de la Plateforme sociale applicable (c.-à-d. Facebook, Twitter ou Instagram, selon le cas) (les « **Règles de plateforme sociale** ») (le tout étant déterminé par le Commanditaire du concours à sa seule et entière discrétion). En participant au Concours, notamment en soumettant une Participation admissible, vous indiquez que vous avez lu le présent règlement du Concours et que vous acceptez d'y être légalement lié.

En s'inscrivant au Concours, chaque Participant admissible accepte que sa Participation admissible soit conforme aux restrictions de contenu telles que définies ci-dessous et que le Commanditaire du concours peut, à sa seule discrétion, disqualifier un Participant admissible du Concours s'il estime, à sa seule discrétion, que la Participation admissible ne respecte pas les restrictions suivantes (collectivement, les « **Restrictions de contenu** ») :

- Les publications, courriels, essais et/ou vidéos (chacun étant une « **Travail créatif** ») doivent être une création originale de la personne qui les soumet et ne doivent pas être illégaux, diffamatoires, haineux ou obscènes ou dénigrer le Commanditaire du concours, ou toute autre personne ou partie.
- Le Travail créatif ne doit pas contenir de matériel illégal, en violation des lois ou règlements de toute juridiction où il est créé ou contraire à ceux-ci, ou qui

viole ou enfreint les droits de toute autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, la marque, la vie privée, la publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

- Le Travail créatif doit être conforme à l'image et aux valeurs du Commanditaire du concours, et être conforme et satisfaisant à l'objectif du Concours.

3. Prix

Il y a un prix à gagner (le « **Prix** ») soit :

- Une (1) Passe de vols d'est en ouest Air Canada (la « **Passe de vols** ») comprenant huit (8) crédits de vol à un tarif Flex pour un maximum de deux (2) voyageurs, au départ de l'aéroport canadien desservi par Air Canada le plus proche du domicile du gagnant et à destination de n'importe quelle destination comprise dans la Passe de vols d'est en ouest Air Canada au Canada (conditions détaillées ci-dessous).

La valeur totale approximative du Prix est de 4 774,80 \$ CA. La valeur exacte du Prix dépend des aéroports de départ et de destination ainsi que de la période de voyage. Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué; il ne peut être vendu, transféré ou monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ou extension n'est permise. Le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur égale ou supérieure ou d'en autoriser le transfert.

Le gagnant du Prix ainsi que son compagnon de voyage comprennent et acceptent les risques associés à la propagation de maladies infectieuses ou contagieuses, et comprennent qu'il est de leur responsabilité de prendre les précautions nécessaires, notamment en ce qui concerne la COVID-19. Le gagnant comprend également qu'il lui incombe de vérifier si son assurance voyage couvre les incidents liés à la COVID-19.

Le gagnant du Prix ainsi que son compagnon de voyage sont également au courant du programme Air Canada SoinPropre+ et des mesures obligatoires en matière de santé et sécurité, y compris, sans toutefois s'y limiter, la vérification de la température des clients avant le vol, le port obligatoire d'un couvre-visage et les questions de contrôle médical. Pour de plus amples renseignements, consultez le portail sur la COVID-19 sur le site Web d'Air Canada.

Le gagnant du Prix est responsable de payer les redevances carburant, assurances, suppléments, taxes, droits et autres frais applicables avec une carte de crédit au moment de la réservation. Le gagnant du Prix ainsi que son compagnon de voyage sont responsables de tous les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les taxes de départ applicables, le transport terrestre, les pourboires, les achats, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour toute escale de nuit, les repas et les boissons, les frais de service, les repas et divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir (le Prix commence et se termine à cet endroit), la souscription, s'ils le désirent, d'une assurance voyage suffisante avant le départ, l'obtention et le port de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que la conformité aux règles de douane et d'immigration. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise pour les vols faisant l'objet de la réservation. L'utilisation des billets d'avion est assujettie

aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter à www.aircanada.com.

Conditions relatives à la Passe de vols

Le Prix doit être utilisé conformément aux conditions générales en vigueur qui s'appliquent aux Passes de vols offertes sur la page du site Web d'Air Canada dédiée aux Passes de vols : <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/book/special-offers/flight-pass/coast-to-coast-pass.html>. Ces conditions incluent les éléments suivants (lesquels peuvent changer). Dans l'éventualité d'un conflit entre les conditions décrites ci-dessous et les conditions énoncées sur le site Web d'Air Canada, celles du site Web d'Air Canada prévalent.

Adhésion au programme Aéroplan requise. Pour profiter de la Passe de vols, le gagnant du Prix doit être un membre en règle du programme Aéroplan et avoir un mot de passe valide au moment de l'activation de la Passe de vols et durant toute la période de validité de la Passe de vols (comme cela est précisé ci-dessous). L'adhésion au programme Aéroplan est gratuite. Les participants admissibles peuvent y adhérer en allant à www.aircanada.com/adhereraeroplan. L'activation d'une nouvelle adhésion au programme Aéroplan peut prendre jusqu'à 72 heures.

Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne seront accordés pour le voyage.

Période de validité. La Passe de vols est valide jusqu'au 27 juillet 2022. Le voyage doit être réservé et effectué pendant cette période de validité. Tous les crédits de vol inutilisés à l'expiration de la période de validité seront perdus. Aucune prolongation ne sera accordée. La Passe de vols expire le 27 juillet 2022 à 23 h 59 (TU).

Réservation des crédits de vols. Une fois la Passe de vols activée, toutes les réservations peuvent être effectuées sur la page consacrée aux Passes de vols du site Web d'Air Canada : <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/book/manage-bookings/flight-pass-summary.html>

Un (1) crédit de vol est nécessaire par aller simple, correspondances comprises. Les crédits de vol sont incessibles et ne peuvent être utilisés que par l'acheteur. Les réservations effectuées avec des crédits de vol sont sous réserve des disponibilités du tarif Flex (classe de réservation M). La présélection gratuite des places est incluse, sous réserve des disponibilités.

Les réservations peuvent être effectuées jusqu'à une (1) heure avant l'heure de départ prévue pour les vols au Canada.

Les crédits de vol peuvent n'être utilisables que 24 heures après que l'échange a été effectué.

Les crédits de vol ne peuvent être utilisés que pour des vols assurés par Air Canada, Air Canada Rouge et certains transporteurs Air Canada Express participants. Les vols à code multiple ne sont pas autorisés.

Les vols et itinéraires peuvent être saisonniers et peuvent changer sans préavis. Ils peuvent également être exploités selon une fréquence limitée et sont assujettis à une approbation gouvernementale.

La réservation et le voyage sont assujettis à l'ensemble des règles, politiques, conditions générales de transport et règlements tarifaires applicables, qui peuvent être consultés sur le site www.aircanada.com. Les voyages effectués à l'aide d'une Passe de vols sont soumis aux politiques d'Air Canada s'appliquant aux bagages enregistrés.

Modifications et annulations. Le gagnant du Prix reconnaît que certains frais peuvent être exigés dans le cas de changements et d'annulations.

4. Tirage du Prix

Un tirage virtuel parmi toutes les participations admissibles reçues des Participants admissibles pendant la Période du concours pour choisir le gagnant du Prix aura lieu aux bureaux du Commanditaire du concours situés au 7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent (Québec), le 13 juillet 2021 à 13 h (HE).

Les chances de gagner le Prix dépendront du nombre total de participations reçues par les Participants admissibles pendant la Période du concours.

5. Réclamation du Prix

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le Prix, le Participant admissible tiré au sort sera avisé par un message direct sur Instagram ou Twitter de la part du Commanditaire du concours ou d'un de ses mandataires ou représentants peu après le tirage et il doit confirmer qu'il l'accepte à titre de Participant admissible sélectionné dans les trois (3) jours civils suivant l'avis. S'il est impossible de joindre un Participant admissible sélectionné, un autre Participant admissible sera choisi par tirage au sort. Avant d'être déclaré gagnant, chaque Participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai prescrit, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge de responsabilité dans lequel il confirme notamment :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité;
- avoir lu le règlement du Concours et s'y conforme en tous points;
- accepter le Prix tel qu'il est attribué;
- il accorder au Commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et sa ville de résidence sans autre indemnisation que le Prix offert;
- avoir répondu correctement à une question d'arithmétique dans le délai prescrit;
- dégager de toute responsabilité le Commanditaire du concours et ses filiales et entités affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de chacune de ces entités.

Il n'y aura de communication qu'avec les Participants admissibles sélectionnés dont la Participation admissible a été tirée au sort. Lorsqu'un Participant admissible est déclaré gagnant par le Commanditaire du concours, ce dernier lui envoie une lettre contenant la marche à suivre pour réclamer son Prix.

6. Conditions générales

Toutes les participations soumises et tous les renseignements fournis par les Participants admissibles doivent être complets et exacts. Le Commanditaire du

concours ne peut être tenu responsable d'aucune défaillance technologique, d'aucune interruption liée au téléphone ou à Internet, ni d'aucune réclamation de Prix ou renonciation et décharge de responsabilité en retard, incomplète ou erronée.

Le contenu de toutes les participations soumises devient la propriété du Commanditaire du concours. Celui-ci se réserve le droit d'utiliser le contenu de toute participation soumise par un participant à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel, sans autre rémunération ni préavis, sauf si la loi l'interdit. Chaque Participant admissible autorise le Commanditaire du concours à utiliser le contenu de sa participation, y compris son nom et son adresse, à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel dans tous les médias connus ou par la suite découverts, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification ou autorisation.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles autorisent expressément le Commanditaire du concours, les partenaires médias et les agences de publicité et de promotion à stocker, à partager et à utiliser les renseignements personnels fournis dans leur participation, uniquement aux fins de l'administration de ce Concours et conformément à la politique du Commanditaire du concours sur la protection des renseignements personnels, laquelle est accessible au public sur le site Web du Commanditaire du concours.

Toutes les participations peuvent être vérifiées par le Commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la Période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas au présent règlement du Concours.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles conviennent que le Commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom au complet, la ville de résidence et la photo de tous les gagnants, et les Participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les Participants admissibles conviennent en outre que toutes les participations soumises et leur contenu deviennent la propriété du Commanditaire du concours et ne leur seront pas remis.

Les Participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du Commanditaire du concours relativement au Concours, lesquelles sont exécutoires et sans appel à tous égards.

Les Participants admissibles conviennent que le Commanditaire du concours ne peut être tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les bulletins de participation ni d'aucune erreur ou anomalie liée au Concours. Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, notamment des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le Concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les Participants admissibles. En outre, si le Commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une participation compromet l'intégrité du Concours, il se réserve le droit de l'annuler ou de mettre fin au Concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les Participants admissibles. Le Commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du

présent Concours et de bannir de tout concours qu'il pourrait organiser ultérieurement toute personne soupçonnée ou responsable d'intervenir de façon illicite dans le processus de participation ou le déroulement du Concours, de contrevenir au règlement officiel ou de faire preuve d'une conduite déloyale ou perturbatrice, ou d'agir dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler une autre personne.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles conviennent de dégager de toute responsabilité, relativement au Concours ou, s'ils sont déclarés gagnants, au Prix attribué et à son utilisation, le Commanditaire du concours et ses filiales et entités affiliées, et ses partenaires médias, agences de publicité et de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs des entités précitées.

Le Concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Lois applicables. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un Participant admissible relativement au Concours seront régis par les lois de la province de Québec et les lois applicables du Canada et seront interprétés conformément à celles-ci.

Pour les résidents du Québec seulement : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un Participant admissible relativement au Concours seront régis par les lois de la province de Québec et les lois applicables du Canada et seront interprétés conformément à celles-ci.

Les Participants admissibles peuvent obtenir les noms des gagnants en faisant parvenir une demande écrite accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie, entre le 17 juillet 2021 et le 17 août 2021 à l'adresse suivante :

Concours « Découvrez le Canada »
Communications marketing — YUL 1240 ZIP
Air Canada
7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent (Québec) H4S 1Z3

^{MD} Air Canada est une marque déposée d'Air Canada

^{MD} Twitter est une marque déposée de Twitter Inc.

^{MD} Instagram est une marque déposée d'Instagram, LLC.